

Communiqué de soutien

Créteil, 31 03 2022

STOP aux atteintes à la liberté syndicale

Le 17 mars 2022, le syndicat SUD Éducation 93 était convoqué au tribunal de Bobigny, après la plainte de 5 députés LR suite au stage de formation syndicale intitulé « Au croisement des oppressions – Où en est-on de l'antiracisme à l'école ? », tenu les 18 et 19 décembre 2017. **Nous condamnons la campagne agressive et haineuse dont a été victime SUD éducation 93, et qui dure depuis plus de 4 ans. M. Blanquer avait déjà vainement porté plainte contre Sud Éducation 93, affaire classée sans suite, et 5 députés LR lui ont emboîté le pas, instrumentant ce stage pour tenter de déstabiliser notre courant syndical tout en étayant des thèses discriminatoires.**

SUD éducation 94 rappelle que la fédération SUD éducation regroupe des syndicats autonomes et que les choix d'orientation politique et de contenu des stages sont définis au niveau local par les syndicats locaux, et non par les patrons ou l'État. Et encore moins par des courants politiques qui flirtent avec l'extrême droite.

SUD éducation 94 rappelle que notre syndicalisme est engagé dans la lutte antiraciste à l'école comme ailleurs (piquets de grève des travailleurs sans-papiers, Resf, Marche des Solidarités etc.) et dénonce le gouvernement qui prétend porter des jugements sur l'antiracisme au moment où il pratique lui-même un racisme institutionnel (refus de scolarisation d'enfants roms, sans papiers, contrôle au faciès, tri systémique entre réfugiés, bavures policières impunies...)

Nous constatons une accélération des atteintes au droit syndical sous toutes ses formes. SUD éducation 94 dénonce les attaques contre les libertés fondamentales que sont les libertés syndicales et le droit d'expression et exige l'arrêt des poursuites envisagées.

SUD Éducation 94

📍 Maison des syndicats de
Créteil, 11-13 rue des Archives,
94010 Créteil cedex

☎ 01-43-77-33-59

✉ contact@sudeducation94.org

🌐 www.sudeducation94.org

